L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12.

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5.

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucun abonnement [illegible]

ANNONCES. [illegible]

LES ANNONCES [illegible]

LES THEATRES et autres entreprises ouvertes au public, [illegible]

LES ANNONCES [illegible] prix ordinaire.

A VENDRE—Le steamboat OSCEOLA, fortement construit, avec ses machines à vapeur, appareils et meubles, [illegible] rivière. Pour les conditions, [illegible]
6 aout [illegible]

CABOTAGE.

[illegible]

MALLE DES ETATS-UNIS. STEAMER BRILLIANT [illegible]

MALLE DES ETATS-UNIS [illegible]

POUR GRAND GULF, VICKSBURG, [illegible]

FERRY A VAPEUR [illegible]

PRIX: [illegible]

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—[illegible]

POUR NEW-YORK—[illegible]

A FRETER—[illegible] HARROD [illegible]

Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—[illegible]

POUR LONDRES—[illegible] LEVI H. GALE.

POUR LE HAVRE—[illegible] JENKINS & TIGLER, 3, St. Charles, coin T. TOBY & BOGERT, 77, rue du Camp.

POUR ANVERS—[illegible] JOHN A. MERRITT & Co. 83, Camp.

POUR LE HAVRE—[illegible] I. H. GALE.

POUR LIVERPOOL—[illegible] GEO GREEN & BRO., 51 Gravier.

POUR LE HAVRE—[illegible]

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA-CRUZ—[illegible] A. CAPDEVIELLE, 74 Vieille Levée.
12 sept

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAMSHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté:
HIBERNIA ... Capt.
BRITANNIA ...
CALEDONIA ...
ACADIA ...

Partiront de Liverpool. De Liverpool. De Boston.
Britannia ...
Caledonia ...
Acadia ...

Prix du passage, de Boston à Liverpool, $[illegible]. De Boston à Halifax, $[illegible].

Il y a à bord de chaque steamship un chirurgien. [illegible]

Les lettres et les journaux envoyés par ces steamships devront passer par les bureaux de poste.
S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, [illegible]

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE.

Importation directe—garanties de la dernière récolte.

LE soussigné vient de recevoir par les navires de New-York et de Philadelphie, [illegible]
4 sept WM DINN, 11, rue Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin de Tre. MOREAU, Coiffeur, qui était rue Royale, encoignure Saint-Pierre, est actuellement même rue, encoignure Toulouse, ancien local de la Banque Consolidée.

AVIS AUX DAMES.

Salon pour la coiffure et la coupe des cheveux des enfants exclusivement.

Entrée par la rue Toulouse.

Reçu par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de PARFUMERIE, à vendre

EN GROS ET EN DETAIL.

Ainsi que beaucoup d'autres articles de fantaisie.

[illegible] FOSDICK & BROT., 74, Camp.

A LOUER—La maison et le magasin No 71, rue Royale. On peut en donner possession immédiatement. Aussi, les deux magasins neufs Nos 67 et 69, rue Royale, dont on pourra donner possession le 1er novembre. Aussi, le grand magasin No. 80, rue Bienville. Possession au 1er novembre. S'adresser à MORGAN & CO., 17, Canal.

A LOUER—Une Maison à deux étages en briques, située rue Bourbon, entre les rues St. Philippe et Dumaine, présentement occupée par le Docteur Duperron. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. S'adresser rue Royale, No 199.
9 sept—6

A LOUER—Tout le magasin No 72, rue Gravier, actuellement occupé par MM. Buckner & Stanton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à EDW. SHIFF, No. 35, rue Royale.
7 sept

A LOUER—Les deux magasins en briques nouvellement construits, Nos 107 et 110, rue Poydras, entre Camp et St Charles. Ils ont chacun deux salles au premier étage. On les louera à bas prix. S'adresser à HOLLIN & WOODRUFF, 60 Camp.
7 sep

A LOUER.
A partir du 1er octobre prochain—Le magasin bien connu faisant face à la Nlle Levée, et aux rues Tchoupitoulas et Commune, maintenant occupé par MM. Winston et Hermann, s'adresser à L. PILIE, 75 Conti.
30 aout

A LOUER—La maison à l'encoignure des rues Grand-homme et Champs-Elysées, actuellement occupée par M. John X. Smith. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co, 62 Bienville.
23 aout

A LOUER présentement—Le magasin à trois étages No 48 rue Royale, entre Bienville et Douane, actuellement occupé par les soussignés. BOUTIN, GALLY & Co. en liquidation.
21 aout

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET, Rue Carondelet.
6 juin

A LOUER,
UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et convenable parfaitement pour pacage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à B. & A. SOULIE, 48, Conti—au premier.
14 juin

A LOUER—La maison No. 64, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.
21 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à E. & E. DAVIS, 100, Camp.
14 juin

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 83, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un locataire. S'adresser à FIELD & Co, 30, Vieille Levée.
12 juin

Marchandises Sèches.

EN VENTE A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

UNE saison avancée, le soussigné ayant un fort stock de marchandises en main, les offre et en vente en gros et en détail à des prix bien au-dessous de celui d'achat. Parmi elles on trouvera les suivantes bien convenables pour la saison:

Jaconas, Linonat, Batiste, Organdis et Mousselines, [illegible] prix 18 1/2 cents.

[illegible] superbes, toujours vendus auparavant [illegible]

[illegible] Organdis et Bazorines nouveaux dessins à 37 1/2.

Batistes et Mousselines légères à bas prix à la verge à 30 cents.

[illegible] premier choix (vendus jadis de 75 à 87 cts) 40 à 44 cts.

[illegible] Bas de coton, qualité supérieure, de 8 à 12 1/2 cts.

[illegible] calicot français 1/4 de large, à 18 3/4 cents.

[illegible] Calicots fins à [illegible] cents.

[illegible] superbe de 10 à 12 1/2 cents.

Un grand assortiment de [illegible], à 12 1/2 cents à 25 à la verge.

Mouchoirs batiste fil, de 18 3/4 à 50 cents chaque.

[illegible] belle Toile superieure, garantie, qui seront vendus de $6 50 à $10 la pièce.

[illegible] toile à coton et à draps, de 6 à 14 cents.

[illegible] Lowells, de tous prix.

Toiles de toutes espèces.

Mouchoirs, Gants, Echarpes, Shawls, Bretelles, &c. &c. [illegible] grand assortiment de marchandises sèches, [illegible] à l'usage des familles et des habitants.—Le tout sera vendu à fort bas prix.

C. W. SIMPSON, 40, rue Chartres.
12 aout—3m

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1844.

JE recevrai jusqu'au 20 courant inclusivement, des propositions pour l'entreprise de l'enlèvement et du transport des divers dépôts qui seront désignés, de toutes les [illegible] bouées &c. qui forment maintenant le sol des rues de la Nouvelle Orléans et le Nashville, ou qui sont placés le long du dit chemin. [illegible]

G. MUSSON, Passage de la Bourse.
4 sept—1m

ACADEMIE DE DANSE.
POLKA.

MME DEVOTI a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs, qu'elle a ouvert son cours dans le courant [illegible] POLKA [illegible]

Mme DEVOTI [illegible]

[illegible] et St. Joseph.
[illegible] Royale et Toulouse
[illegible] rue de l'Esplanade
[illegible] Louisianaise, 71 rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, Passage de la Bourse, etc. etc.
4 sept

INSTITUTION
CLASSIQUE ET COMMERCIALE
DE
G. BOYER;

No. 118, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves y ont reçu leur éducation [illegible] dans le monde, et tant [illegible] professions qu'ils [illegible].

L'Institution Boyer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes [illegible] de la ville fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

[illegible] études que parcourent les élèves, embrassent toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie: depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement: elle est tout à la fois sévère et modérée, et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte, mais paternelle.

La langue anglaise dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'institution Boyer, l'objet de soins tout particuliers; les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtems ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION:—Langue anglaise, française, espagnole et latine; Histoire, Géographie, Mathématiques, élémens d'Histoire Naturelle, d'Astronomie, &c.
4 sept—6

ACADEMIE MODERNE.

LES parens et les tuteurs sont respectueusement informés qu'il sera établi, à la Nlle-Orléans, une institution pour l'éducation des jeunes gens qui se destinent spécialement au commerce.

Les succès obtenus dans les arts et dans les sciences, ayant puissamment contribué à cimenter et à multiplier les relations commerciales du monde entier, et la connaissance des langues par ce fait, étant d'une utilité incontestable, il est devenu de la plus haute importance aux hommes qui veulent parcourir la carrière du commerce de connaître parfaitement, au moins l'Anglais, le Français et l'Espagnol. En conséquence, le soussigné, professeur d'anglais, français, espagnol et italien, plein de reconnaissance pour les marques de confiance qu'il a reçues du public, depuis six ans qu'il est fixé à la Nlle-Orléans, se propose d'y établir une institution dans laquelle les diverses branches de l'instruction seront introduites et enseignées de telle sorte, que les élèves auront profité des avantages d'une bonne et solide éducation avant l'époque où ils seront appelés à commencer leur carrière commerciale.

Toutes les parties des études seront commencées et complètement finies par l'élève qui, entré à 10 ans, en sortira à 17. Alors il sera en état de parler couramment et correctement trois langues vivantes, et possédera, en outre, toutes les connaissances utiles au commerçant.

Les parens et les tuteurs qui désirent y faire élever leurs enfans sont priés de venir inscrire leurs noms.

Le susdit établissement sera ouvert le 1er de novembre, si toutefois le nombre des souscripteurs peut en garantir le succès.

Pour plus de détails s'adresser au No 191 rue Douane, près des Remparts. JAS. SAMPOL DE PALOS.
21 aout.

SANGSUES.

LE soussigné prévient messieurs les Médecins, les pharmaciens et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un dépôt de SANGSUES qu'il vendra en gros et en détail à CINQ, DIX et QUINZE cents. Il sera fait une remise de dix [illegible] aux personnes qui en prendront un cent ou plus. [illegible] arrangements avec une maison du Havre, [illegible] sera toujours abondamment pourvu de SANGSUES de premier choix, et les prix seront invariables.

P. MARTIN, Encoignure des rues Royale et St-Pierre.
31 aout—1m

TEINTURE ET NETTOYAGE EN GENERAL.

AVIS. MM. MONDELET & Cie., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert le 1er Juin dernier, rue de Chartres, No. 150, en face de l'hôtel d'Orléans, un établissement de TEINTURE et NETTOYAGE. [illegible] les premières [illegible] couleurs. [illegible]

Ils teignent et nettoyent toutes sortes d'objets, tels que: soieries, merinos, mousselines laine, cachemires, crêpes, crêpes de Chine, dentelles, blondes, velours unis ou épinglés, châles de paille, étoffes pour ameublements, tapis d'appartements, ornements d'église, costumes de bal et de théâtre, gants de soie et de filet, bas de soie; nettoyent les robes de soie sans altérer les couleurs. Par de nouveaux procédés chimiques, ils blanchissent les robes de mousseline, jaconats et indienne, en leur donnant l'apprêt et le brillant du neuf. Nettoyent et teignent les gants de peau, tous les genres de plumes de parures, les habillements d'hommes [illegible] les déformer et avec toute la fraîcheur du neuf. Teignent en noir pour deuil en 24 heures, et garantissent qu'ils ne déteindront pas, reteignent les noirs en diverses couleurs. Leurs prix sont modérés.
21 mai—9m

HUILE et corde d'emballage. A vendre par SCHMIDT & Co., 86, Bienville.
7 sept

SUCRE raffiné de Boston, en caisses et barils sucre en pains, concassé et pulvérisé, débarquant de la barque Valhalla, de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 61, Tchoupitoulas.
28 aout

Nouvelle-Orleans:

SAMEDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3e " GEORGE S GUION,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW.

WHIGS DU 5me. DISTRICT—PREMIERE MUNICIPALITE.

Une assemblée des whigs de ce district aura lieu samedi prochain, 14 du courant, au Café du Rappel encoignure Orléans et Trémé, à l'effet de s'organiser en une association de district sous le nom de Clay Club du 5me. district de la 1e 1ère. municipalité.

Les soussignés invitent tous les whigs du district à y assister ponctuellement.

Jules Benit,	Jos. Chevalier,
J. L. Rabassa,	F. Generelly,
Jules Molaison,	J. M. Grass,
Victor Wiltz,	Wm. Bowman,
Jos. Grass, jr.	J. C. Wiltz,
James Lilly,	Thos. Lilly,
P. Pasbon,	P. Tourney,
J. B. Jambarre,	F. Busseau,
Thos. Tormey,	Oscar Moreau,
F. Levasseur,	H. Gebet,
J. Dépouilly,	J. B. Monier,
John Smith,	A. Angladaire,
J. H. Morrison,	Thos. Asbury,
Z. Maxent,	Anatole Déléry,
Omer Laove,	Armant Déléry,
John Colter,	Auguste Déléry,
F. Alpuente,	Evariste Blanc,
Felix Déléry,	Alfred Hopkins,
H. J. Rainey,	H. St. Paul,
J. R. Saillard,	R. Communy,
P. Welman,	M. Elliot,
D. McIntyre,	Simon Viol,
Emile Communy,	Theodore Tureaud,
Louis Sergi,	J. B. Fraise,
P. A. Degelos,	Jules Roux,
P. Vidici,	A. Granier,
Albin Michel,	Numa Lacoste,
Adolphe Grass,	B. Similien,
Ursin Frederic,	A. Anderson,
L. T. Chalon,	F. M. Guyol.
H. Leaumont,	

ON EST A L'ŒUVRE.

Les whigs de la Nouvelle-Orléans se réveillent enfin, et ce réveil atteste leur puissance. Dans le court espace d'une semaine ils ont établi, un *Junior Clay Club*, exclusivement composé de jeunes whigs qui voteront pour la première fois pour un Président en novembre prochain; ils ont formé des associations de district dans presque toute la seconde municipalité et sont à la veille d'y compléter leur organisation par l'établissement d'un Clay Club dans le 3e. district; dans la première municipalité plusieurs districts sont déjà organisés et les autres en voie d'active organisation. Lundi il y aura un Clay Club dans chaque district, même dans le 5me. ce Gibraltar du locofocoïsme où un meeting est convoqué pour ce soir par SOIXANTE DEUX whigs. Enfin on nous assure que la troisième municipalité ne demeurera pas en arrière.

C'est sans contredit la meilleure manière d'opérer, et nous voyons avec un vif plaisir qu'on y ait eu recours. Avec une bonne organisation de district on rend la fraude fort difficile avec un peu de surveillance, et c'est la fraude qui nous est presque toujours funeste. On verra en novembre quels excellens fruits produira cette organisation, pourvu qu'on continue à sacrifier toutes les considérations secondaires au triomphe de la bonne cause.

Malgré nos défaites partielles dans quelques élections locales nous n'avons jamais douté que les whigs n'eussent la majorité, une grande majorité à la Nouvelle Orléans. La grande difficulté a toujours été de les engager à voter. Or, pour lever cette difficulté il ne faut qu'une bonne organisation et nous sommes, à la veille de l'avoir. Complettons donc l'ouvrage que nous avons si bien commencé et nous verrons encore reverdir nos lauriers de 1840. Nous pouvons encore donner à Clay une plus forte majorité relative qu'aucune autre ville de l'Union, et souvenons nous toujours que pour nous autres whigs surtout vouloir c'est pouvoir.

Les citations que nous avons empruntées hier aux différentes lettres de M. Clay sur le Texas, prouvent du reste combien les feuilles locofocos sont impuissantes à prendre le candidat whig en flagrant délit d'*inconsistance*: elles ont beau se montrer *habiles*, elles ont beau inventer d'admirables interprétations, elles ont beau accumuler les grandes phrases, elles ne réussiront jamais à faire prendre le change à ceux qui examinent impartialement les faits; et le seul résultat auquel elles puissent arriver, c'est à fournir de nouveaux témoignages de leur intelligence ou de leur mauvaise foi. Au milieu de leurs hostiles préoccupations, il est un point surtout qui leur échappe toujours dans le caractère de M. Clay, un mérite pour lequel elles ne peuvent pas, et pour cause, éprouver la moindre sympathie: nous voulons parler de cet inébranlable respect que M. Clay a toujours professé pour le droit et l'équité. Chez les journaux de nos adversaires, comme chez quelques-uns de leurs chefs, l'intérêt a toujours passé avant la justice et l'honneur; M. Clay au contraire a toujours préféré la justice et l'honneur à l'intérêt. Il comprend, comme l'ont fait nos pères, que le caractère moral de la nation et du gouvernement est l'une de nos puissances; et il veut maintenir ce caractère dont les locofocos font en général fort bon marché. Toute sa conduite dans l'affaire du Texas en est une preuve éclatante: lorsqu'en 1820, le traité d'acquisition de la Floride fut soumis au Congrès, M. Clay s'éleva contre ce marché de dupes qui livrait le magnifique territoire du Texas, une somme de cinq millions de piastres et des réclamations s'élevant à plus de dix millions, en échange d'un territoire inculte et presque sans ressources; il défendait les véritables intérêts de l'Union, et quand, malgré son éloquente opposition, le marché eut été ratifié, il fallut bien en prendre son parti. L'Union avait vendu ses droits; elle n'en avait plus à faire valoir: le Texas ne lui appartenait plus. M. Clay voulut opérer le rachat de ce territoire qu'il regrettait vivement; il l'essaya loyalement, franchement; il n'entendait point fouler aux pieds les droits de possession et de souveraineté. Ces droits qu'il respectait alors, faut-il qu'il les nie aujourd'hui pour plaire à messieurs les locofocos? C'est en ce cas qu'on pourrait le taxer d'inconséquence. M. Clay veut d'abord le respect des droits de tous; et c'est parce que l'Annexion immédiate viole ces droits qu'il la combat, malgré tous les avantages qu'elle peut offrir; il n'en veut pas au prix de notre honneur national; et quel est l'Américain du Sud qui, au fond de sa conscience, ne se sent pas disposé à rendre hommage à ce noble scrupule? La haine aveugle seule peut s'y refuser. Eh bien! qu'à l'heure qu'il est, une négociation, entamée loyalement et loyalement conduite, lève les obstacles légaux qui s'opposent à cette annexion; qu'une manifestation nationale prouve que la majorité de l'Union veut le Texas, et M. Clay accueillera avec joie cette annexion. Mais encore une fois il n'en veut pas au prix du sacrifice de notre honneur national. Les feuilles locofocos ne comprennent pas une pareille délicatesse; ce n'est pas la faute de M. Clay; et quand elles viennent crier à *l'inconsistance*, elles trahissent tout à la fois leur propre inconséquence et leur absence de probité politique.

Ne sachant plus de quel bois faire flèche, un journal locofoco s'est imaginé d'accuser M. Clay d'abolitionisme.

Cette accusation doit paraître d'autant plus étrange que M. Clay est un homme du Sud, possesseur d'esclaves; d'autant plus étrange qu'il est injurié, invectivé, pour ce fait dans tous les journaux locofocos du Nord. N'importe, foulant la justice, la vérité et le bon sens aux pieds, on l'accuse ici d'abolitionisme!

Et le motif sur lequel on fait reposer cette accusation est encore, plus singulier, et ce n'est pas peu dire, que l'accusation elle même. M. Clay est accusé d'abolitionisme pour avoir dit que l'institution de l'esclavage ne serait pas éternelle! Vous êtes étonné lecteur, et ce n'est pas sans raison assurément; mais le fait n'en est pas moins exact.

Pour expliquer plus nettement ses vues sur la question du Texas, M. Clay a dit dans sa lettre du 27 juillet: "Je ne pense pas que le sujet de l'esclavage doive affecter la question en aucune façon. Que le Texas soit indépendant ou incorporé aux Etats-Unis, la durée de cette institution n'en sera, dans mon opinion, ni prolongée ni diminuée. Elle est destinée à s'éteindre, à une époque reculée, par l'opération des lois inévitables de la population. Il ne serait pas sage de refuser une acquisition permanente, qui durera autant que le globe, en vue d'une institution temporaire."

Mais qu'y a-t-il de commun, nous dira-t-on de toutes parts, entre cette pensée et l'abolitionisme? Oh! rien, absolument rien; et nous ne la citons que comme une preuve de l'aberration occasionnelle de l'esprit humain. "Dieu commence par ôter la raison à ceux qu'il veut abandonner."

Vermont.—Nous réservons aujourd'hui quelques-uns des partiels du Vermont.

Election spéciale aux Attakapas—Nous avons reçu hier la lettre suivante d'un de nos correspondants de Franklin, dont voici la teneur.

FRANKLIN, Ste Marie, 10 sept. 1844.

Messieurs—L'élection pour une place vacante de Sénateur d'E at a commencé hier. Dans les districts de Pattersonville et Bayou-Bœuf, les whigs ont fait un peu mieux qu'en juillet.

L'élection se tient ici aujourd'hui.—Les deux partis travaillent avec une égale vigueur. Je crois pouvoir assurer cependant que les whigs feront mieux leur devoir dans cette paroisse qu'ils ne l'ont fait en juillet. Si toutes les autres paroisses font leur devoir Declouet sera élu à une forte majorité. Nous comptons d'ailleurs sur son élection. Ste Marie donnera 125 voix de majorité, et en novembre, lorsque nos amis whigs seront de retour du Nord, elle donnera 175 voix.

Je vous informerai du résultat aussitôt qu'il sera connu. En attendant, bon espoir. Votre, etc.

LETTRE DE M. CLAY.—Tout récemment le général Caruthers du Tennessee écrivit à M. CLAY, en le priant de répondre aux questions suivantes:

1o. En établissant dans un tarif de revenu des distinctions dans le but de protéger l'industrie américaine, y comprendriez-vous l'intérêt agricole aussi bien que les intérêts manufacturiers et autres?

2o. Dans le cas où vous réussiriez, seriez-vous en faveur de la reprise de la loi sur les faillites ou de tout autre loi de même genre? Et lorsque vous avez voté contre le rejet de cette loi en 1842, avant qu'elle eût été mise en vigueur, vous regardiez-vous comme tenu par les instructions de la législature du Kentucky le mandat impératif de voter dans un autre sens?

Ces questions étaient posées à M. CLAY, afin de le mettre en demeure de démentir les allégations de certains locofocos qui le représentaient comme hostiles aux intérêts agricoles, et favorable à une nouvelle loi sur les faillites. Voici dans quels termes M. CLAY a répondu:

ASHLAND, 20 août 1844.

Mon cher Monsieur,—J'ai reçu votre lettre du 12. Vous me surprenez fort en me faisant connaître quelques opinions qui me sont attribuées. Rien n'est moins fondé que l'assertion que je sois peu favorable à la protection de l'agriculture; je considère cet intérêt dans toutes ses branches comme l'intérêt prédominant des Etats-Unis. Le coton, le chanvre, la laine, les manufactures de tabac, et les autres produits agricoles sont en ce moment protégés, et si la mesure de la protection est insuffisante, aucun homme dans les Etats-Unis n'est plus disposé que moi à étendre sur eux une protection convenable. Je n'ai jamais eu ni exprimé d'autres opinions. La substance de ce que j'ai dit et que l'on peut trouver dans mes discours, c'est que l'agriculture aux Etats-Unis, grâce à la distance où nous sommes de l'Europe, n'a besoin que de fort peu de protection *directe*. Mais le principal but en introduisant et protégeant les manufactures, c'est d'être utile à l'agriculture en ouvrant à l'intérieur de nouveaux débouchés pour ses produits. Des expressions qui impliqueraient une sorte de mépris pour l'agriculture ou plutôt pour les mœurs de ceux qui s'y livrent, ont été mises dans ma bouche, et on les a fait figurer à grand bruit en tête de quelques journaux. Je ne me suis jamais servi de pareilles expressions. Elles ont été inventées et forgées par des ennemis politiques. De toutes les professions de l'homme, je considère la culture de la terre comme la plus honorable. C'est ma propre occupation, et la moindre réflexion prouvera que jamais je n'ai pu rien dire qui tendît à la rabaisser.

J'ai déjà établi dans une lettre qui a été publiée que l'Assemblée Générale du Kentucky ne m'avait donné aucune instruction pour le rejet de l'acte des faillites. Des instructions étaient en effet pendantes devant la législature, mais elles échouèrent par le dissentiment des deux Chambres.

Je pense que le peuple américain a exprimé une désapprobation formelle de la dernière loi des faillites; et plein de déférence pour cette opinion, je n'ai nullement le désir de voir cette loi remise en vigueur ou une autre du même genre adoptée.

Je vous félicite du résultat des élections d'août et suis, etc. H. CLAY.

Au général R. L. CARUTHERS.

Chance pour les locofocos.—Puisque ces messieurs sont si sûrs du succès, à ce qu'ils disent, voici une bonne chance qu'ils ne doivent pas laisser échapper:

On offre de parier $1000 contre $900 que HENRY CLAY, pourvu que Dieu lui prête vie, sera le prochain Président des Etats-Unis. Si quelqu'un est disposé à déposer l'argent sur ce pari, il sera le bien venu.

Pennsylvanie.—Les Pennsylvaniens commencent à s'appercevoir qu'on voulait les tromper en les assurant que M. Polk était lui aussi en faveur d'un tarif protecteur. Et cette découverte qu'on aurait dû même faire plus tôt ajoutera un juste sentiment de défiance à l'aversion qu'on avait déjà pour le candidat locofoco.

Dans sa courte carrière politique, et quoique placé dans les rangs inférieurs, M. Polk s'était trop ouvertement prononcé en faveur du libre commerce pour qu'il fut possible de persuader qu'il avait même quelques tendances vers un système de protection. On l'a tenté cependant, et l'on cherche à faire croire au Nord qu'il est pour le moins aussi protecteur que M. Clay; mais nous doutons qu'on réussisse à tromper beaucoup de monde. On peut donc considérer la Pennsylvanie comme assurée pour Clay.

Quant à l'élection locale tout porte à croire qu'elle sera chaudement contestée; mais elle ne doit pas faire préjuger l'élection Présidentielle. En Pennsylvanie plus qu'ailleurs les élections locales sont dominées par des causes locales. Ainsi en octobre 1840, l'élection congressionnelle elle-même donna 5008 voix de majorité aux locofocos—et quinze jours après Harrison emportait l'Etat. Cette année, de quelque façon que l'élection locale tourne, nous sommes sûrs que Clay obtiendra le vote de la Pennsylvanie en novembre.

Les journaux du Nord enregistrent chaque jour tant de noms comme appartenant à des personnes ayant passé des rangs de Polk dans ceux de Clay que nous sommes obligés de les mentionner ainsi sommairement: nous n'aurions pas assez d'espace pour les insérer tous.

Nous apprenons qu'un espagnol nommé Emanuel, est mort à bord du steamboat Westwind, dans sa traversée de Cincinnati à ce port; et qu'un chauffeur, natif d'Allemagne, est tombé par-dessus bord et s'est noyé.

M. Bollée vient d'entreprendre la republication du JUIF ERRANT de M. Eugène Sue, d'après l'édition du *Constitutionnel*. Il fera paraître deux livraisons de 16 pages par semaine, au prix de 10 cents la livraison. D'après le spécimen que nous avons sous les yeux, le travail en est bon et le caractère assez gros pour ne pas fatiguer la vue. La première livraison paraîtra lundi.

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIEME PARTIE.

IX.
VOYAGE.

A deux heures du matin nos quatre aventuriers sortirent de Paris par la barrière Saint-Denis; tant qu'il fit nuit ils restèrent muets: malgré eux ils subissaient l'influence de l'obscurité et voyaient des embûches partout.

Aux premiers rayons du jour leurs langues se délièrent; avec le soleil la gaîté revint: c'était comme à la veille d'un combat, le cœur battait, les yeux riaient, on sentait que la vie qu'on allait peut-être quitter était au bout du compte une bonne chose.

L'aspect de la caravane, au reste, était des plus formidables: les chevaux noirs des mousquetaires, leur tournure martiale, cette habitude de l'escadron qui fait marcher régulièrement ces nobles compagnons du soldat eussent trahi le plus strict incognito.

Les valets suivaient, armés jusqu'aux dents.

Tout alla bien jusqu'à Chantilly, où l'on arriva vers les huit heures du matin. Il fallait déjeûner. On descendit devant une auberge que recommandait une enseigne représentant saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre. On enjoignit aux laquais de ne pas desseller les chevaux et de se tenir prêts à repartir immédiatement.

On entra dans la salle commune, et l'on se mit à table.

Un gentilhomme qui venait d'arriver par la route de Dammartin était assis à cette même table et déjeûnait. Il entama la conversation sur la pluie et le beau temps; les voyageurs répondirent; il but à leur santé, les voyageurs lui rendirent sa politesse.

Mais au moment où Mousqueton venait annoncer que les chevaux étaient prêts et où l'on se levait de table, l'étranger proposa à Porthos la santé du cardinal. Porthos répondit qu'il ne demandait pas mieux si l'étranger à son tour voulait boire à la santé du roi. L'étranger s'écria qu'il ne connaissait d'autre roi que Son Eminence. Porthos l'appela ivrogne; l'étranger tira son épée.

—Vous avez fait une sottise, dit Athos; n'importe, il n'y a pas à reculer maintenant; tuez cet homme, et venez nous rejoindre le plus vite que vous pourrez.

—Et tous trois remontèrent à cheval et repartirent à toute bride, tandis que Porthos promettait à son adversaire et de le perforer de tous les coups connus dans l'escrime.

—Et d'un, dit Athos au bout de cinq cents pas.

—Mais pourquoi cet homme s'est-il attaqué à Porthos plutôt qu'à tout autre? demanda Aramis.

—Parce que Porthos parlant plus haut que nous tous, il l'a pris pour le chef, dit d'Artagnan.

—J'ai toujours dit que ce cadet de Gascogne était un puits de sagesse, murmura Athos.

Et les voyageurs continuèrent leur route.

A Beauvais on s'arrêta deux heures, tant pour faire souffler les chevaux que pour attendre Porthos. Au bout de deux heures, comme Porthos n'arrivait pas ni aucune nouvelle de lui, on se remit en chemin.

A une lieue de Beauvais, à un endroit où le chemin se trouvait resserré entre deux talus, on rencontra huit ou dix hommes, qui, profitant de ce que la route était dépavée en cet endroit, avaient l'air d'y travailler en y creusant des trous et en pratiquant des ornières boueuses.

Aramis, craignant de salir ses bottes dans ce bourbier artificiel, les apostropha durement. Athos voulut le retenir: il était trop tard. Les ouvriers se mirent à railler les voyageurs, et firent perdre par leur insolence la tête même au froid Athos, qui poussa son cheval contre l'un d'eux.

Alors chacun de ces hommes recula jusqu'au fossé et y prit un mousquet caché. Il en résulta que nos sept voyageurs furent littéralement passés par les armes. Aramis reçut une balle qui lui traversa l'épaule et Mousqueton une autre balle qui se logea dans les parties charnues qui prolongent le bas des reins. Cependant Mousqueton seul tomba de cheval, non pas qu'il fût grièvement blessé, mais comme il ne pouvait voir sa blessure, sans doute il crut être plus dangereusement blessé qu'il ne l'était.

—C'est une embuscade, dit d'Artagnan, ne brûlons pas une amorce, et en route.

Aramis, tout blessé qu'il était, saisit la crinière de son cheval, qui l'emporta avec les autres. Celui de Mousqueton les avait rejoints et galopait tout seul et à son rang.

—Cela nous fera un cheval de rechange, dit Athos.

—J'aimerais mieux un chapeau, dit d'Artagnan; le mien a été emporté par une balle. C'est bien heureux, ma foi, que la lettre que je porte n'ait pas été dedans.

—Ah ça! mais ils vont tuer le pauvre Porthos quand il passera, dit Aramis.

—Si Porthos était sur ses jambes, il nous aurait rejoints maintenant, dit Athos; m'est avis que sur le terrain l'ivrogne se sera dégrisé.

Et l'on galopa encore pendant deux heures, quoique les chevaux fussent si fatigués qu'il était à craindre qu'ils refusassent bientôt le service.

Les voyageurs avaient pris la traverse espérant de cette façon être moins inquiétés; mais à Crèvecœur, Aramis déclara qu'il ne pouvait aller plus loin. En effet, il avait fallu tout le courage qu'il cachait sous sa forme élégante et sous ses façons polies pour arriver jusque-là. A tout moment il pâlissait et l'on était obligé de le soutenir sur son cheval; on le descendit à la porte d'un cabaret, on lui laissa Bazin, qui, au reste, dans une escarmouche, était plus embarrassant qu'utile, et l'on repartit dans l'espérance d'aller coucher à Amiens.

—Morbleu! dit Athos, quand ils se retrouvèrent en route, réduits à deux maîtres et à Grimaud et Planchet, morbleu! je ne serai plus leur dupe, et je vous réponds qu'ils ne me feront pas ouvrir la bouche ni tirer l'épée d'ici à Calais. J'en jure....

—Ne jurons pas, dit d'Artagnan, galopons, si toutefois nos chevaux y consentent.

Et les voyageurs enfoncèrent leurs éperons dans le ventre de leurs chevaux, qui vigoureusement stimulés, retrouvèrent des forces. On arriva à Amiens à minuit, et l'on descendit à l'auberge du Lys d'Or.

L'hôtelier avait l'air du plus honnête homme de la terre; il reçut les voyageurs son bougeoir d'une main et son bonnet de coton de l'autre: il voulut loger les deux voyageurs chacun dans une charmante chambre; malheureusement, chacune de ces chambres était à l'extrémité de l'hôtel. D'Artagnan et Athos refusèrent; l'hôte répondit qu'il n'y en avait cependant pas d'autres dignes de leurs excellences, mais les voyageurs déclarèrent qu'ils coucheraient dans la chambre commune chacun sur un matelas qu'on jetterait à terre; l'hôte insista, les voyageurs tinrent bon, il fallut faire ce qu'ils voulurent.

Ils venaient de disposer leur lit et de barricader leur porte en dedans lorsqu'on frappa aux volets de la cour; ils demandèrent qui était là, reconnurent la voix de leurs valets et ouvrirent.

En effet, c'étaient Planchet et Grimaud.

—Grimaud suffira pour garder les chevaux, dit Planchet, si ces messieurs veulent, je coucherai en travers de leur porte; de cette façon là, ils seront sûrs qu'on n'arrivera pas jusqu'à eux.

—Et sur quoi coucheras-tu? dit d'Artagnan.

—Voici mon lit, répondit Planchet.

Et il montra une botte de paille.

—Viens donc, dit d'Artagnan, tu as raison; la figure de l'hôte ne me convient pas, elle est trop gracieuse.

—Ni à moi non plus, dit Athos.

Planchet monta par la fenêtre, s'installa en travers de la porte, tandis que Grimaud allait s'enfermer dans l'écurie, répondant qu'à cinq heures du matin, lui et les quatre chevaux seraient prêts.

La nuit fut assez tranquille; on essaya bien vers les deux heures de matin d'ouvrir la porte, mais comme Planchet se réveilla en sursaut et cria Qui va là? on répondit qu'on se trompait et on s'éloigna.

A quatre heures du matin, on entendit un grand bruit dans les écuries. Grimaud avait voulu réveiller les garçons d'écurie, et les garçons d'écurie le battaient. Quand on ouvrit la fenêtre, on vit le pauvre garçon sans connaissance, la tête fendue d'un coup de manche à fourche.

Planchet descendit dans la cour et voulut seller les chevaux: les chevaux étaient fourbus. Celui de Mousqueton seul, qui avait voyagé sans maître pendant cinq ou six heures, la veille, aurait pu continuer la route; mais par une erreur inconcevable, le chirurgien vétérinaire qu'on avait envoyé chercher, à ce qu'il paraît, pour saigner le cheval de l'hôte, avait saigné celui de Mousqueton.

Cela commençait à devenir inquiétant: tous ces accidens successifs étaient peut-être le résultat du hasard, mais ils pouvaient tout aussi bien être le fruit d'un complot. Athos et d'Artagnan sortirent, tandis que Planchet allait s'informer s'il n'y avait pas trois chevaux à vendre dans les environs. A la porte étaient deux chevaux tout équipés, frais et vigoureux. Cela faisait bien l'affaire. Il demanda où étaient les maîtres; on lui dit que les maîtres avaient passé la nuit dans l'auberge et réglaient leur compte à cette heure avec l'hôte.

Athos descendit pour payer la dépense, tandis que d'Artagnan et Planchet se tenaient sur la porte de la rue; l'hôtelier était dans une chambre basse et reculée; on pria Athos d'y passer.

Athos entra sans défiance et tira deux pistoles pour payer. L'hôte était seul et assis devant son bureau dont un des tiroirs était entr'ouvert. Il prit l'argent que lui présenta Athos, le tourna et le retourna dans ses mains, et tout à coup s'écriant que la pièce était fausse, il déclara qu'il allait le faire arrêter lui et son compagnon comme faux monnayeurs.

—Drôle, dit Athos en marchant sur lui, je vais te couper les oreilles!

Mais l'hôte se baissa, prit deux pistolets dans les deux tiroirs et les dirigea sur Athos, appelant au secours.

Au même instant, quatre hommes armés jusqu'aux dents entrèrent par les portes latérales et se jetèrent sur Athos.

—Je suis pris, cria Athos de toutes les forces de ses poumons; au large, d'Artagnan, pique! pique! Et il lâcha deux coups de pistolet.

D'Artagnan et Planchet ne se le firent pas répéter à deux fois, ils détachèrent les deux chevaux qui attendaient à la porte, sautèrent dessus, leur enfoncèrent les éperons dans le ventre et partirent au triple galop.

—Sais-tu ce qu'est devenu Athos? demanda d'Artagnan à Planchet en courant.

—Ah! monsieur, dit Planchet, j'en ai vu tomber deux à ses deux coups, et il m'a semblé, à travers la porte vitrée, qu'il ferraillait avec les autres.

—Brave Athos! murmura d'Artagnan. Et quand on pense qu'il faut l'abandonner! Au reste, autant nous attend peut-être à dix pas d'ici. En avant! Planchet, en avant! tu es un brave homme.

—Je vous l'ai dit, monsieur, répondit Planchet, les Picards, ça se reconnaît à l'user; d'ailleurs, je suis ici dans mon pays, ça m'excite.

Et tous deux piquant de plus belle arrivèrent à St.-Omer d'un seul trait. A Saint-Omer ils firent souffler les chevaux la bride passée à leur bras de peur d'accident, et mangèrent un morceau sur le pouce, tout debout dans la rue, après quoi ils repartirent.

A cent pas des portes de Calais, le cheval de d'Artagnan s'abattit, il n'y eut pas moyen de le faire se relever, le sang lui sortait par le nez et par les yeux; restait celui de Planchet; mais celui-là s'était arrêté, et il n'y eut plus moyen de le faire repartir.

Heureusement, comme nous l'avons dit, ils étaient à cent pas de la ville. Ils laissèrent les deux montures sur le grand chemin et coururent au port. Planchet fit remarquer à son maître un gentilhomme qui arrivait avec son valet, et qui ne les précédait que d'une cinquantaine de pas.

Ils s'approchèrent vivement de ce gentilhomme, qui paraissait fort affairé. Il avait ses bottes couvertes de poussière et s'informait s'il ne pourrait point passer à l'instant même en Angleterre.

—Rien ne serait plus facile, répondit le patron d'un bâtiment prêt à mettre à la voile; mais ce matin est arrivé l'ordre de ne laisser partir personne sans une permission expresse de M. le cardinal.

—J'ai cette permission, dit le gentilhomme en tirant le papier de sa poche; la voici.

—Faites-la viser par le gouverneur du port, dit le patron, et donnez-moi la préférence.

—Où trouverai-je le gouverneur?

—A sa campagne.

—Et sa campagne est située?

—A un quart de lieue de la ville; tenez, vous la voyez d'ici, au pied de cette petite éminence, ce toit en ardoises.

—Très bien! dit le gentilhomme.

Et, suivi de son laquais, il prit le chemin de la maison de campagne du gouverneur.

D'Artagnan et Planchet suivirent le gentilhomme à cinq pas de distance.

Une fois hors la ville, d'Artagnan pressa le pas et rejoignit le gentilhomme comme il entrait dans un petit bois.

—Monsieur, lui dit d'Artagnan, vous me paraissez fort pressé?

—On ne peut plus pressé, monsieur.

—J'en suis désespéré, dit d'Artagnan, car, comme vous, je suis très pressé aussi; je voulais vous prier de me rendre un service.

—Lequel?

—De me laisser passer le premier.

—Impossible, dit le gentilhomme. J'ai fait soixante lieues en quarante-quatre heures, et il faut que demain à midi je sois à Londres.

—J'ai fait le même chemin en quarante heures, et il faut que demain à dix heures du matin je sois à Londres.

—Désespéré, monsieur; mais je suis arrivé le premier, et je ne passerai pas le second.

—Désespéré, monsieur; mais je suis arrivé le second, et je passerai le premier.

—Service du roi! dit le gentilhomme.

—Service de moi! dit d'Artagnan.

—Mais c'est une mauvaise querelle que vous me cherchez là, ce me semble?

—Parbleu! que voulez-vous que ce soit?

—Que désirez-vous?

—Vous voulez le savoir?

—Certainement.

—Eh bien! je veux l'ordre dont vous êtes porteur, attendu que je n'en ai pas, et qu'il m'en faut un.

—Vous plaisantez, je présume?

—Je ne plaisante jamais.

—Laissez-moi passer.

—Vous ne passerez pas.

—Mon brave jeune homme, je vais vous casser la tête. Holà! Lubin, mes pistolets.

—Planchet, dit d'Artagnan, charge-toi du valet, je me charge du maître.

Planchet, enhardi par le premier exploit, sauta sur Lubin, et, comme il était fort et vigoureux, il le renversa les reins contre terre et lui mit le genou sur la poitrine.

—Faites votre affaire, monsieur, dit Planchet, moi j'ai fait la mienne.

Voyant cela, le gentilhomme tira son épée et fondit sur d'Artagnan; mais il avait affaire à forte partie.

En trois secondes d'Artagnan lui fournit trois coups d'épée, en disant à chaque coup:

—Un pour Athos, un pour Porthos, un pour Aramis.

Au troisième coup, le gentilhomme tomba comme une masse.

D'Artagnan le crut mort ou tout au moins évanoui, et s'approcha pour lui prendre l'ordre; mais au moment où il étendait le bras afin de le fouiller, le blessé, qui n'avait pas lâché son épée, lui porta un coup de pointe dans la poitrine en disant:

—Un pour vous!

—Et un pour moi! au dernier les bons! s'écria d'Artagnan furieux en le clouant par terre d'un quatrième coup d'épée dans le ventre.

Cette fois le gentilhomme ferma les yeux et s'évanouit.

D'Artagnan fouilla dans la poche où il l'avait vu remettre l'ordre de passage et le prit. Il était au nom du comte de Wardes.

Puis jetant un dernier coup d'œil sur le beau jeune homme, qui avait vingt-cinq ans à peine, et qu'il laissait là gisant, privé de sentiment, et peut-être mort, il poussa un soupir sur cette étrange destinée qui porte les hommes à se détruire les uns les autres pour les intérêts de gens qui leur sont étrangers, et qui souvent ne savent pas même qu'ils existent.

Mais il fut bientôt tiré de ses réflexions par Lubin, qui poussait des hurlemens et criait de toutes ses forces au secours.

Planchet lui appliqua la main sur la gorge et serra de toutes ses forces.

—Monsieur, dit-il, tant que je le tiendrai ainsi, il ne criera pas, j'en suis bien sûr; mais aussitôt que je le lâcherai, il va se remettre à crier. Je le reconnais pour un Normand, et les Normands sont entêtés.

En effet, tout comprimé qu'il était, Lubin essayait encore de filer des sons.

—Attends! dit d'Artagnan, et prenant son mouchoir, il le bâillonna.

—Maintenant, dit Planchet, lions-le à un arbre.

La chose fut faite en conscience. Puis on tira le comte de Wardes près de son domestique, et comme la nuit commençait à tomber et que le garrotté et le blessé étaient tous deux à quelques pas dans le bois, il était évident qu'ils devaient rester là jusqu'au lendemain.

—Et maintenant dit d'Artagnan, chez le gouverneur.

—Vous êtes blessé, ce me semble? dit Planchet.

—Ce n'est rien; occupons-nous du plus pressé, puis nous reviendrons à ma blessure, qui, au reste, ne me paraît pas très dangereuse.

Et tous deux s'acheminèrent à grands pas vers la campagne du digne fonctionnaire.

On annonça M. le comte de Wardes.

D'Artagnan fut introduit.

—Vous avez un ordre signé du cardinal? dit le gouverneur.

—Oui, monsieur, répondit d'Artagnan; le voici.

—Ah! ah! il est en règle et bien recommandé, dit le gouverneur.

—C'est tout simple, répondit d'Artagnan, je suis de ses plus fidèles.

—Il paraît que Son Eminence veut empêcher quelqu'un de parvenir en Angleterre.

—Oui, un certain d'Artagnan, un gentilhomme béarnais qui est parti de Paris avec trois de ses amis dans l'intention de gagner Londres.

—Le connaissez-vous personnellement? demanda le gouverneur.

—Qui cela?

—Ce d'Artagnan?

—A merveille!

—Donnez-moi son signalement alors.

—Rien de plus facile.

Et d'Artagnan donna trait pour trait le signalement du comte de Wardes.

—Est-il accompagné? demanda le gouverneur.

—Oui, d'un valet nommé Lubin.

—On veillera sur eux, et si on leur met la main dessus, Son Eminence peut être tranquille, ils seront reconduits à Paris sous bonne escorte.

—Et ce faisant, monsieur le gouverneur, dit d'Artagnan, vous aurez bien mérité du cardinal.

—Vous le reverrez à votre retour, monsieur le comte?

—Sans aucun doute.

—Dites-lui, je vous prie, que je suis bien son serviteur.

—Je n'y manquerai pas.

Et joyeux de cette assurance, le gouverneur visa le laissez passer et le remit à d'Artagnan.

D'Artagnan ne perdit pas son temps en complimens inutiles, il salua le gouverneur, le remercia et partit.

Une fois dehors, lui et Planchet prirent leur course, et faisant un long détour, ils évitèrent le bois et rentrèrent par une autre porte.

Le bâtiment était toujours prêt à partir; le patron attendait sur le port.

—Eh bien! dit-il en apercevant d'Artagnan.

—Voici ma passe visée, dit celui-ci.

—Et cet autre gentilhomme?

—Il ne partira pas aujourd'hui, dit d'Artagnan; mais soyez tranquille, je payerai le passage pour nous deux.

—En ce cas, partons, dit le patron.

—Partons, répéta d'Artagnan.

Et il sauta avec Planchet dans le canot; cinq minutes après ils étaient à bord.

Il était temps, à une demi lieue en mer d'Artagnan vit briller une lumière et entendit une détonation.

C'était le coup de canon qui annonçait la fermeture du port.

Il était temps de s'occuper de sa blessure; heureusement, comme l'avait pensé d'Artagnan, elle n'était pas des plus dangereuses: la pointe de l'épée avait rencontré une côte et avait glissé le long de l'os; de plus, la chemise s'était collée aussitôt à la plaie, et à peine avait-elle répandu quelques gouttes de sang.

D'Artagnan était brisé de fatigue: on lui étendit un matelas sur le pont; il se jeta dessus et s'endormit.

Le lendemain, au point du jour, il se trouvait à trois ou quatre lieues seulement des côtes d'Angleterre; la brise avait été faible toute la nuit et l'on avait peu marché.

A deux heures, le bâtiment jetait l'ancre dans le port de Douvres.

A deux heures et demie, d'Artagnan mettait le pied sur la terre d'Angleterre en s'écriant:

—Enfin, m'y voilà!

Mais ce n'était pas le tout; il fallait gagner Londres. En Angleterre, la poste était assez bien servie. D'Artagnan et Planchet prirent chacun un bidet, un postillon courut devant eux; en quatre heures, ils arrivèrent aux portes de la capitale.

Le duc était à la chasse à Windsor avec le roi.

D'Artagnan ne connaissait pas Londres; d'Artagnan ne parlait pas un mot d'anglais, mais il écrivit le nom de Buckingham sur un papier, et chacun lui indiqua l'hôtel du duc.

D'Artagnan demanda le valet de chambre de confiance du duc, qui, l'ayant accompagné dans tous ses voyages, parlait parfaitement français; il lui dit qu'il arrivait de Paris pour affaire de vie et de mort, et qu'il fallait qu'il parlât à son maître à l'instant même.

La confiance avec laquelle parlait d'Artagnan convainquit Patrice; c'était le nom de ce ministre du ministre. Il fit seller deux chevaux et se chargea de conduire le jeune garde. Quant à Planchet, on l'avait descendu de sa monture, raide comme un jonc. Le pauvre garçon était au bout de ses forces; d'Artagnan semblait de fer.

On arriva au château, là on se renseigna; le roi et Buckingham chassaient à l'oiseau dans des marais situés à deux ou trois lieues de là.

En vingt minutes on fut au lieu indiqué. Bientôt Patrice entendit la voix de son maître qui rappelait son faucon.

—Qui faut-il que j'annonce à milord-duc? demanda Patrice.

—Le jeune homme qui un soir lui a cherché une querelle sur le pont Neuf, en face de la Samaritaine.

—Singulière recommandation!

—Vous verrez qu'elle en vaut bien une autre.

Patrice mit son cheval au galop, atteignit le duc, et lui annonça dans les termes que nous avons dit qu'un messager l'attendait.

Buckingham reconnut d'Artagnan à l'instant même, et se doutant que quelque chose se passait en France dont on lui faisait parvenir la nouvelle, il ne prit que le temps de demander où était celui qui la lui apportait, et ayant reconnu de loin l'uniforme des gardes, il mit son cheval au galop et vint droit à d'Artagnan. Patrice, par discrétion se tint à l'écart.

—Il n'est point arrivé malheur à la reine? s'écria Buckingham, répandant toute sa pensée et tout son amour dans cette interrogation.

—Je ne crois pas; cependant je crois qu'elle court quelque grand péril dont Votre Grâce seule peut la tirer.

—Moi? s'écria Buckingham. Eh! quoi, je serais assez heureux pour lui être bon à quelque chose? Parlez! parlez!

—Prenez cette lettre, dit d'Artagnan.

—Cette lettre? de qui vient cette lettre?

—De Sa Majesté, à ce que je pense.

—De Sa Majesté, dit Buckingham pâlissant si fort que d'Artagnan crut qu'il allait se trouver mal.

Et il brisa le cachet.

—Quelle est cette déchirure, dit-il en montrant à d'Artagnan un endroit où elle était percée à jour?

—Ah! ah! dit d'Artagnan, je n'avais pas vu cela; c'est l'épée du comte de Wardes qui aura fait ce beau coup en me trouant la poitrine.

—Vous êtes blessé? demanda Buckingham.

—Oh! rien, dit d'Artagnan, une égratignure.

—Juste ciel! qu'ai-je lu! s'écria le duc. Patrice, reste ici, ou plutôt rejoins le roi partout où il sera, et dis à Sa Majesté que je la supplie bien humblement de m'excuser, mais qu'une affaire de la plus haute importance me rappelle à Londres. Venez, monsieur, venez.

Et tous deux reprirent au galop le chemin de la capitale.

(La suite à lundi.)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Pas d'expéditions en douane.

ARRIVES.

Barque Gen Green, Clark, de Boston.
Goel. Atrevido, Sanchez, de Campêche.
Steamer West Wind, Phillips, de Cincinnati.
Steamer Lowndes, Johnson, de Louisville.
Steamer Paul Jones, Walworth, de Rodney.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Gov Morehead, Stratton, de Greenwood.
Steamer Jean of Arc, Church, de St Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 13 septembre 1844.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 75 par baril, conformément au tarif, les boulangers donneront 30 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 16 septembre 1844.

Les pains de seconde qualité, ou de 3 pour 10 cents, devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 47 1/2 onces.

14 sept E. MONTEGUT, Maire.

COMBAT DE TAUREAUX A ALGER.

DIMANCHE, 15 Septembre, 1844.

LE Ferry de la Seconde Municipalité, au bas de la rue Gravier, traversera les passagers qui se débarqueront en face le cirque pour les combats de Taureaux. Il fera une traversée toutes les dix minutes dès l'après-midi.
14 sept

JEU DE RAQUETTES,

DIMANCHE PROCHAIN, 15 SEPTEMBRE.

IL y aura dimanche, dans la plaine de l'autre bord de [illegible] trois parties de raquette [illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 13 septembre 1844.

Aucun changement important n'a eu lieu, durant ces jours, dans l'aspect général du marché—les affaires continuent à être très calmes, cependant il se manifeste de jour en jour des signes précurseurs d'amélioration. A l'égard des cotons, nous pouvons dire que la campagne a bien commencé, et comme la nouvelle récolte nous parvient rapidement et que les étrangers pourront revenir en ville sous peu, nous nous attendons à voir reprendre le cours des affaires un mois avant l'époque ordinaire.

La ville est très saine, mais nous n'en saurions dire autant de la campagne où il règne de mauvaises maladies. Le fleuve baisse rapidement.

COTON—Arrivé depuis le 10 du courant, de Louisiane et Mississipi 3,469 balles, Tennessee 203; ensemble 3 672 balles; expédié dans le même espace de tems rien, ce qui fait une augmentation dans notre stock de 3 672 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord et non expédié aujourd'hui, un stock de 21,546 balles.

ETAT DU COTON.

1844 Septembre 1er. Stock en mains,		18,102
Reçu depuis les trois derniers jours,	3,672	
Reçu antérieurement,	9,489	13,161
		26,263
Expédié ces trois derniers jours,	—	
Expédié antérieurement,	4,718	4,718
Stock en mains, ce soir 13 sept.		21,545

Depuis notre rapport de mardi soir, ou nous avons représenté le marché au coton comme ayant manifesté dans la journée, quelqu'activité, les demandes se sont beaucoup ralenties, aussi les transactions depuis lors n'ont été que de 2,2 0. Les acheteurs ne sont disposés à traiter qu'à moins de concessions auxquelles ne veulent pas se rendre les facteurs, bien que ceux-ci offrent librement aux cours antérieurs. Les achats ont eu lieu principalement pour l'Espagne et la France, et quelque peu pour l'Angleterre. Nous conservons nos cotes bien que le marché ait une tendance à la baisse.

Les ventes de la semaine comprennent 4,800 balles, et celles des trois derniers jours, 2,200 balles, comme suit: 112 balles Louisiane et Mississipi à 6 @ 6 1/2 cents, 14 @ 7 1/2, 49 @ 6 1/2, 16 @ 6 1/4, 180 @ 7 1/4, 18 @ 6 1/2, 25 @ 7, 22 @ 7 1/2, 62 @ 6 1/4, 20 @ 7 1/4, 40 @ 7 1/2, 80 @ 7 1/2, 167 @ [illegible], 31 @ 7, 16 @ 7 1/4, 180 @ 7 1/2, 20 @ 6 1/4, 19 @ 6 1/4, 20 @ 7, 19 @ 6 1/2, 170 @ 7, 86 @ 6 1/4, 60 @ 6 1/4, 21 @ 6 1/4, 34 @ 6 1/4, 52 @ [illegible] et 236 vieux @ 4 1/2 cents par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.		Tennessee et N. Alabama.	
Inferior	— @ —	Trash à inferior	[illegible]
Ordin. to good ord	— @ —	Ordinary	[illegible]
Middling	6 1/4 @ 6 1/2	Middling	[illegible]
Good Middling	— @ 6 3/4	Good Middling	[illegible]
Middling Fair	— @ 7	Middling Fair	[illegible]
Fair	— @ 7 1/2	Fair	[illegible]
Good fair	— @ 8	Good fair	[illegible]
Good & fine	— @ —	Good & fine	[illegible]

TABAC—Point de transactions d'une nature importante depuis trois jours. Il ne s'est vendu que 60 boucauts aux cours antérieurs. Nous cotons Inférieur 1 1/2 @ 2 cents, le commun 2 1/2 @ 3; le fair 3 1/2 @ 4, le fin 4 1/2 @ 5, choix et tabac à cigarres 5 1/2 @ 6 1/2 la livre. Le stock en vente est réduit à 500 boucauts.

Arrivé depuis le 10 courant, 56 boucauts, expédié dans le même tems rien.

ETAT DU TABAC.

1844—Septembre 1, Stock en main		4,809
Reçu ces trois derniers jours,	55	
Reçu antérieurement,	620	675
		5,487
Expédié ces trois derniers jours,	—	
antérieurement,	463	463
Stock ce soir 13 septembre,		5,024

SUCRE—Il n'y en a pas beaucoup sur place, mais cependant suffisamment pour répondre aux demandes qui sont toujours très limitées. Nous n'avons pas de changements à noter dans les prix; mais nous ferons remarquer que les qualités communes manquent. Le beau sucre vaut 5 1/2 @ 6, le prime 6 1/2, le choix 6 1/2 @ 6 3/4 cents la livre.

SUCRE HAVANE—Toujours aux mêmes cours, c'est à dire brun 5 1/2 @ 6 1/2, jaune 6 1/2 @ 7 1/2, blanc 8 @ 10 par liv.

MELASSES—Les ventes se font par petits lots, de 27 @ 30 cents le gallon.

FARINE—Les forts arrivages de farine ont fait naître une tendance à la baisse. Nous cotons actuellement la superfine de St. Louis $4 60 à $4 75, les autres descriptions manquent. Les exporteurs sont hors du marché, aussi les demandes ne se font que par les consommateurs.

PRODUITS DE L'OUEST—Il n'y a pas eu de grandes transactions. Les ventes de Porc n'ont eu lieu que par petits lots pour les habitations. Le mess vaut $9 à $9 25, le M. O. $8 à $8 25; prime $7 25 à $7 50. Le Bœuf mess s'écoule également par petites quantités, à $8 50 le demi baril; il n'y en a pas en grande quantité. [illegible] Point d'exportations de Graisse depuis trois jours, elle continue à valoir 6 1/2 à 6 3/4. Le Jambon, en demandes modérées, obtient les prix en plein, c'est à dire 6 cents les épaules; 5 les plats côtés, 6 1/2 [illegible] cents la livre.

WHISKEY—Dans l'absence d'aucun arrivage, le marché a repris de la fermeté. Le rectifié vaut actuellement 22 cents le gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—On en a vendu ces jours passés quelques parties, pour la Rivière Rouge; les prix sont toujours les mêmes. Toile de Kentucky 11 1/2 @ 12 comptant et 12 @ 14 [illegible] à terme; les cordes valent 4 @ 5 1/2.

GRAINS—Le marché est languissant, le maïs blanc vaut 40 et 41 le boisseau, le jaune 40 @ 40 cents, l'avoine 30 à 32 le boisseau en sac, point de ventes de foin.

SEL—Pas de mouvements marquants dans cet article, dont les prix sont peu réguliers.

CAFE—Les détaillants sont les seuls qui achètent en ce moment, et payent le Rio 6 1/2 @ 8 1/4 cents, la Havane à 8 vert 8 1/2 @ 9 1/4, Java 10 @ 11.

CHANDELLES—Les blancs de baleine n'éprouvent aucune demande. Le Nantucket obtient 30 @ 32, et le New-Bedford 33.

RIZ—On en a vendu en petites quantités à nos cours antérieurs $4 25 @ 4 50 le quintal.

FRET.

Coton pour Liverpool		7/16 d
De	de Havre	[illegible]
De	de New York	[illegible]
De	de Boston	$1 50 @ $1 75
Tabac pour Cowes		37s 6d
De	de Londres, directement	37s 6d
De	de New York	$2 50
De	de Boston	$4 50 @ 5 00
De	de Philadelphie	$4 50
Sucre et melasse de la Côte		$2 60
De	de la ville	[illegible]
Farine au Nord		30 @ 35 cents
Plomb	de	$3 50 @ 4 00
Porc par baril au Nord		40 @ 45 cts.

CHANGE SUR PLACE.

Sterling de	9 à 10 p. c. prime.
France,	5 25 à 5 30 fr.
New-York, 60 jours de vue	1 1/2 à 1 p. c. esc.
De chèques 30 jours de vue,	[illegible]
De " 15 "	[illegible]
Checks à vue,	3/8 à 1/2 p. ct. de prime
Philadelphie 60 jours de vue	[illegible] p. ct. esc.
De à vue	3/8 à 1/2 p. ct. de prime
Boston 60 jours	[illegible]

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.

Coux de $1000	
de 500	pair à 1 p. c. esc.
de 50 et 100	
Billets du trésor du Texas	5 1/2 à 6 1/2 cents la piastre
Bons du trésor du Texas	11 à 12 cents la piastre
Billets de la Banque Consolidée	16 à 20 p. c. escompte
de Citoyens	17 à 18 do
de Améliorations	60 à 62 do
de Atchafalaya	28 à 30 do
de Exchange	23 à 25 do
de Orléans	5 à 10 do
de de la 1re Municipalité	pair do
de 2de do	pair do
de 3me do	24 à 26 p cent. do
de Alabama	[illegible] do
de Kentucky	pair à 1/2 do
de Tennessee	1 1/2 à 2 do
de Ohio	00 à 10 do
de Illinois	point
de Indiana	1 1/2 à 2 do

DERNIERES DATES.

Boston	sept 4	Londres	août 19
New-York	sept 5	Liverpool	août 20
Philadelphie	sept 6	Paris	août 18
Baltimore	sept 6	Havre	août 18
Washington	sept 6	Bordeaux	août 8
Charleston	sept 8	Vera-Cruz	août 8
Havane	août 20	Mexico	août 8
Galveston	août 26	Tampico	juin 8

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District: Paroisse Intérieure de Lafourche—Thomas O'Railey vs la terre de James W. Murray.—A James W. Murray et à tous ceux que cela peut concerner, salut.—

Qu'en vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé par l'honorable Cour de District du second district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai le 9ème jour du mois de septembre 1844, saisi un certain morceau de terre, appartenant à James W. Murray, situé dans la paroisse Intérieure de Lafourche, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ trente milles au-dessous de la ville de Thibodeaux, borné en haut par la terre de Manuel Barrias, en bas par celle de Jean Rousseau, et ayant dix-huit arpents de face au Bayou sur quarante arpents plus ou moins de profondeur.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District de la cour du second district judiciaire siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de deux cents piastres ($200 00) et les frais de ce procès; étant le montant pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée au front de la dite terre ont été adjugées à Thomas O'Railey à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, conformément à la section trente d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées," approuvé le 7 février 1829.

Thibodeaux, ce 9ème jour du mois de septembre 1844.
14 sept—8 M. BOURG, shérif.

Thomas O'Railey vs la terre de G. C. Bedford—No 946.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District—Paroisse Intérieure de Lafourche.

A George C. Bedford et à tous ceux que cela peut concerner, Salut:

Qu'en vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District Judiciaire siégeant dans et pour la Paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai le 9e jour du mois de septembre 1844, saisi un certain morceau de terre, appartenant à George C. Bedford, situé dans la Paroisse Intérieure de Lafourche, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ trente milles au-dessous de la ville de Thibodeaux, borné en haut par la terre de Thomas O'Railey, et en bas par celle de Daniel Nettleton, ayant douze arpents de face au Bayou, sur quarante arpents plus ou moins de profondeur.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif à la Cour de District de la Cour du Second District judiciaire siégeant dans et pour la Paroisse Intérieure de Lafourche, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour satisfaire à la somme de cent quarante piastres ($140 00) et les frais de ce procès; étant le montant pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée au front de la dite terre ont été adjugées à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, au dit plaintif Thomas O'Railey, conformément à la section trente d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées," approuvé le 7 février 1829.

Thibodeaux, ce 9ème jour du mois de septembre 1844.
14 sept—8 M. BOURG, Shérif.

MAGASIN DE SEL DEMI-FIN DE LIVERPOOL.

VENTE par charge de dray de 7 sacs et au détail par un sac, tous les jours depuis midi jusqu'à 2 heures, rue des Français No. 11, entre celles de la Victoire et de l'Esplanade.
9 sept—30

SUCRE

DEUX-CENTS boucauts superbe sucre, à vendre au magasin, par PETERS & MILLARD.
9 sept—3d

EN débarquement du navire Coromande, 5 balles coton [illegible]
4 sept [illegible] KENNEDY, 45, Tchoupitoulas.

A VENDRE.

UNE belle maison avec dépendances, telles que cuisine double, écurie, remise, four, puits, etc., verger, etc. située au village de Chemin Neuf dans la paroisse de la Pointe Coupée. Cette maison est presque neuve—le rez de chaussée a six beaux appartements, le premier étage a 4 et est parfaitement disposé pour une salle de bal. A côté de cette grande maison s'en trouve une autre qui servait de salle de billard. Cette propriété située au centre de la population de la paroisse et sur la Fausse Rivière serait susceptible d'un grand rapport à une personne industrieuse qui voudrait tenir hôtel et billard et donner des bals. Elle convient aussi parfaitement pour un magasin. On donnera de longs termes si l'acquéreur le désire. S'adresser à la Nlle-Orléans à J. TARDOS, rue Conti, No 7, ou sur les lieux à E. Gerard.
14 sept—1m

B. & A. SOULIE offrent à vendre à bas prix:
Charbon canel en gros morceaux,
Do. de Pittsburg de (Lediey)
Do anthracite, concassé et passé au crible,
Do de bois, en gros morceaux.
Le tout de première qualité et sans poussière, qu'ils livreront en quantités convenables aux acheteurs. Les ordres laissés au No 48, rue Conti, seront immédiatement remplis.
14 sept—3

EN débarquement de la barque Vernon, de New-York et à vendre à la pharmacie du soussigné un grand assortiment de drogues et médicaments, parmi lesquels se trouvent les articles suivants:
[illegible] bitters et pilules végétales de Moffat;
Poudres de Seidlitz première qualité et grandes boîtes;
Magnésie calcinée de Henry véritable;
Idem effervescente de Butler, do
Gouttes contre la toux, de [illegible], végétables;
Essence de moutarde, do do
Liniment de Hay, contre les hémorroïdes;
Mixture de Rowand contre les fièvres intermittentes;
Encre à marquer le linge, première qualité;
Acide sulfurique;
Idem nitrique et muriatique;
Bois de Campêche et de Brésil rapés;
Couperose verte et colle forte, première qualité;
Tartre rouge et potasse;
Alun, curcuma et limaille de fer;
Opium et safran oriental, &c. &c.
14 sept—3 A. A. PEYCHAUD, 133 Royale.

A LOUER pour le premier Octobre prochain, Une MAISON haute en briques, avec porte cochère et cuisine haute, également en briques. S'adresser à R. BRUGIER, 9 St Louis.

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, à vendre par
14 sept R. G. HOBBS, 13 Douane.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de Regalias, Impériales, Canones, Cazadores, Trabucos, &c., en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
14 sept 33, Vieille Levée.

SUCRES BLANCS ET BRUNS de la Havane—En magasin et à vendre par
14 sept J. M. CABALLERO, 33 Vieille Levée.

TABAC en feuilles, de la Havane—En magasin, à vendre par J. M. CABALLERO,
14 sept 33, Vieille Levée.

RHUM de la Nouvelle Angleterre, à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

TABAC—30 balles tabac de la Havane, pour capes et [illegible] à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

CIGARES de la Havane—50,000 des marques les plus [illegible] à vendre par
4 sept B. VALLS, 26 Commune.

HUILE d'olive de Nice et de Marseille, à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

BOUCHONS en sacs de 1000 à vendre par
14 sept B. VALLS, 26, Commune.

AMANDES—[illegible] 35 caisses amères, à vendre par
14 sept B. VALLS, 26, Commune.

VINS—Champagne, Muscatel et Pajarete, à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

PAPIER pour Cigarettes—[illegible] à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

GRAINES d'oiseaux—[illegible] sacs à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

CONFITURES de la Havane—Pâtes de goyaves à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

HUILE D'ANIS—3 caisses à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

SUCRE de la Havane—60 caisses blanc et terre, à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

SALERATUS—10 barils, à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

GENIEVRE DE HOLLANDE, à vendre par
14 sept B. VALLS, 26 Commune.

BAS ANGLAIS—Bas de coton blanc, excellent article, à vendre à bas prix, au comptant, par
NORTH & BROTHER,
13 sept Encoignure Magazine et Commune.

PEET & MORTON, 17, Chartres, ont reçu par les derniers arrivages—Satinets, jeans pour nègres, Kerseys et linseys de tout genre, cotonnades pour nègres, [illegible] toile à draps et à chemises bleu [illegible] cotonnades Louisianaises [illegible] autres genres, guingans, ginga à tablier, indiennes à meubles, &c. ce qui ajouté à leur assortiment de marchandises sèches étrangères et du pays forme un des plus beaux stocks en ville, qu'ils vendront à des prix très réduits pour du comptant.
13 sept

DRAPS, casimirs et devants de gilets—Reçu dernièrement, un grand assortiment des objets ci-dessus, à vendre à bas prix pour du comptant, par
13 sept PEET & MORTON, 17 Chartres.

COUVERTES françaises et américaines de trois points. Aussi, de 9/4 10/4, 12/4 et 14/4 récemment reçues et à vendre à bas prix pour du comptant par
13 sept PEET & MORTON, 17 Chartres.

AVIS—La société qui existait ci-devant sous la raison de Laurent & Gaschet le Lisle, est dissoute par le décès du premier. Toutes les réclamations contre la dite société de commerce seront immédiatement payées par
14 sept—10 GASCHET DE L'ISLE.

COUVERTES—Nous avons reçu quelques balles couvertes américaines, trois points, pour l'usage des habitations, gros tissus et à bon marché.
H. DE GOER & RIFFLARD,
12 sept 35 Chartres.

NOURRICE—On offre à louer une bonne femme comme nourrice. S'adresser au No 33, rue Conti.
3 sept—6

VELOURS de soie, noir et en couleur—Nous avons un grand assortiment de velours de soie, noir et couleur sur lequel nous appelons l'attention des tailleurs. Aussi, quelques patrons de gilets en cachemire que nous vendrons à bon marché. H. DE GOER & RIFFLARD,
12 sept 35, Chartres.

MOUCHOIRS Batiste—Nous offrons en vente un bel assortiment de Mouchoirs batiste, unis, brodés et à rivière, aux prix coûtants. C'est une belle occasion pour les détaillans de faire leur stock.
H. DE GOER & RIFFLARD,
12 sept 35 Chartres.

COUVERTURES—De trois points, françaises, à vendre par SCHMIDT & Co,
13 sept 86 Bienville.

VERRES à Vitres—A vendre par SCHMIDT & Co,
13 sept 86 Bienville.

GENIEVRE de Hollande—Marque du cerf et de l'oranger, de qualité supérieure, à vendre par
13 sept SCHMIDT & Co. 86 Bienville.

CHAPEAUX et casquettes—100 caisses chapeaux feutre noir et de casimir, à bas prix; casquettes en poil de rat musqué, à vendre par FROST & Co.
13 sept 10, Magazine.

SUCRE—de 1ère qualité, en magasin et à vendre par
A. GORDON, WYLIE & Co,
12 sept 62 Bienville.

PLATILLES, Bretagnes et bas de soie, à vendre par
A. GORDON, WYLIE & Co.
13 sept 10, Magazine.

SACS en pitre—2 boisseaux chaque, à vendre par
A. GORDON, WYLIE & Co.
13 sept 10, Magazine.

CHANVRE—3 balles chanvre passé au peigne, en débarquement du steamer Denison, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
13 sept 84, Tchoupitoulas.

LE soussigné offre à vendre pour du comptant, à des prix très modérés, les articles suivants:
Etamines assorties en qualités,
Prunelle noire do do,
Toile à drap 3/4 et 12/4,
Toile de Paris,
Toile d'Irlande par pièce et demi pièce,
Platille et bretagne,
Batiste véritable et imitation,
Indiennes américaines et françaises,
Coton blanc et écru de 3/4, 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4,
Percale blanche, assortie en qualités,
Coutil à matelas,
Flanelle, blanche, rouge, verte et jaune,
Tartan pour manteaux et pantalons,
Satinet et casimir noir et gris,
Serviettes et nappes unies et damassées,
Tapis en laine pour escaliers 3/4, 7/8 et 4/4,
Rouge chenille 4/4, 5/4 et 6/4,
Dentelle et entre deux en fil d'Ecosse,
Tulle blanc et noir, passementerie,
Bas pour dames, en coton, soie, bourre, mérinos et cachemire,
Chaussettes en mérinos et en coton gris et écru,
Foulards croisés et unis pour hommes,
Velours coton pour vareuses,
Tapis pour piano,
Mousselines à rideaux et à moustiquaires, damassées, à carreaux et façonnées,
Couvertures en laine 3 et 4 points,
Cotonnade [illegible],
Denims, [illegible] et [illegible],
[illegible],
Chemises et cotons en mérinos pour hommes et pour femmes,
Boutons en soie, en soie, corne fondue, en os et en nacre,
Fil, [illegible] Marshall, Nos 40, 50, 60 et 80,
Fil en bobines, d'Alexandre, Orell et Taylor,
Fil à cordonnier,
Agrafes et galons français et allemands.
13 sept D. B. MACARTY, 200, Bourbon.

AVIS.

LES soussignés préviennent le public que Mr S. Masperreau vient d'arriver du Nord avec un beau choix de Grates, Poêles et un bel assortiment de lampes, tant pour huile chimique que pour esprit de gaz et d'huile, les gazes qu'ils vendront à des prix modérés. Ils se chargent du posage des Grates et des Poêles.
S. MASPEREAU & Co.
11 sept—10

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LES soussignés préviennent les habitans sucriers qu'ils ont inventé une lampe à esprit de gaz, [illegible] avec un second tube pour obvier à tout accident.

Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites exprès sont pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun entretien et ne consomment que 9 cents d'esprit par 24 heures.

Ils ont aussi des cuillières et écumoirs en cuivre pour sucreries.

Le prix du gaz par baril est de $ [illegible] le galon.
S. MASPEREAU,
11 sept—10 24, Conde.

Avis aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils ont réduit les prix de leurs fer blanteries et qu'ils ont constamment en magasin un grand assortiment de toute espèce de ferblanterie. S. MASPEREAU & Co.
11 sept—10 24 Condé.

A VENDRE, de l'autre bord du fleuve, au bout du ferry de la 1re municipalité, l'établissement connu sous le nom de AMERICAN COFFEE HOUSE, composé d'un café, groceries et tir au pistolet. S'adresser pour plus amples renseignements à Mr Merle au café des Courtiers vis à vis la Bourse, et à Mr A. Delamare rue St. Louis, ou sur les lieux à F. & A. BAILLOT,
11 sept—6 Propriétaires.

UNE DAME ANGLAISE, ayant une longue pratique de l'éducation des enfans, désire trouver un emploi comme institutrice. Un long séjour à Paris lui a rendu la langue française aussi familière que sa langue maternelle. S'adresser à la librairie de M. Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne. D'honorables références seront indiquées.
10 sept—6

MELASSES de Citerne—30 barils venant d'arriver de la raffinerie de St. Jacques, à vendre par
G. BOULIGNY Jr.
10 sept No. 30, rue de la Vieille Levée.

Aux Marchands à commission.

LES soussignés ont en mains et reçoivent un grand assortiment de marchandises pour l'usage des planteurs et sont, [illegible] à remplir les ordres qu'on voudra bien leur envoyer. Ils offrent un crédit libéral aux marchands qui voudront les honorer de leurs pratiques.
H. DE GOER & RIFFLARD,
10 sept 35, Chartres.

Aux Tailleurs.

NOUS recevons [illegible] de tissus anglais, [illegible] pour la confection de [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD,
[illegible] 35, Chartres.